

Sur l'histoire du droit anti-guerre international : « Les criminels reçoivent encore des médailles pour l'instant »

vendredi 22 septembre 2023, par [BOER Nina](#), [Posle/После](#) (Date de rédaction antérieure : 30 août 2023).

Pourquoi l'agression russe en Ukraine est-elle un crime international ? Comment et pour quoi les criminels de guerre sont-ils jugés ? L'avocate Nina Boer parle de la responsabilité pénale dans les conflits militaires.

- Posle - Comment le droit anti-guerre est-il apparu ?

- Nina Boer - Le droit anti-guerre est apparu dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il a débuté par des appels à traiter les blessés et les prisonniers de guerre de manière plus humaine. L'un des initiateurs des premières conférences de paix fut curieusement Nicolas II. Avec sa cousine Wilhelmina, ils ont décidé de réunir plusieurs monarques pour une conférence de paix. Il faut dire qu'à l'époque, beaucoup de gens se moquaient d'eux et des pamphlets satiriques ont été publiés dans la presse. La première conférence de ce type s'est tenue en 1899, il y a un peu plus de cent ans, alors qu'il n'était venu à l'esprit de personne que le droit à la guerre pouvait être légalement limité par quelque chose ou quelqu'un. Auparavant, le principe du « malheur du vaincu » dominait le droit mondial d'une manière ou d'une autre. Si quelqu'un perdait une guerre, les vainqueurs pouvaient en faire ce qu'ils voulaient, jusqu'à le priver de son statut d'État. Bien que l'idée ait d'abord fait rire, les chefs d'État se sont tout de même réunis et ont même construit le Palais de la Paix à La Haye.

Le mouvement pacifiste lui-même, comme beaucoup le pensent, est né avec l'apparition de la photographie et des films d'actualité. La guerre est alors entrée dans la vie des gens ordinaires, et non plus comme un défilé de victoires héroïques. Ceux qui n'étaient pas directement impliqués dans la guerre ont vu les images horribles et ont réalisé ce qui se passait réellement pendant la guerre. C'est alors que les gens ont commencé à réfléchir sérieusement à la nécessité de s'unir pour la paix - mais cela n'a pas empêché les Première et Deuxième Guerres mondiales. Et d'autres guerres que vous et moi connaissons moins. Par exemple, la Grande Guerre d'Afrique, qui a fait quelque sept millions de morts. Elle a concerné l'ensemble de l'Afrique centrale.

- Le sujet des crimes de guerre est vaste. Essayons de comprendre ce qui est le plus important et ce qu'on appelle un crime de guerre.

- Il y a le terme « crimes de guerre » au sens étroit et au sens large, et [il y a le terme] « crimes contre l'humanité » qui peuvent être commis en dehors d'un conflit armé. La source d'information codifiée sur les crimes de guerre est le traité qui a créé la Cour pénale internationale (CPI), le Statut de Rome. Il reprend en partie les conventions de Genève, conclues au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le Statut de Rome reprend en partie les Conventions de Genève, conclues au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qui définissent en détail les normes relatives à la

détention des prisonniers de guerre et au traitement de la population dans les territoires occupés.

Le statut de Rome divise les infractions liées aux conflits armés en quatre catégories. Crimes d'agression – lancement d'une guerre d'agression. Les crimes de guerre commis dans le cadre d'un conflit militaire. Les crimes contre l'humanité, qui peuvent être commis aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix. Enfin, le quatrième type : les crimes de génocide. Dans ce cas, un même acte peut être reconnu à la fois comme un crime de guerre, un crime contre l'humanité et un génocide. Il n'y a pas de gradation ou de hiérarchie entre ces infractions, à l'exception de l'agression.

Cependant, un point est généralement omis. La coutume est une source importante de droit dans la pratique internationale. Par exemple, lors du procès de Nuremberg, il n'existait pas de convention stipulant que l'on ne peut pas commettre de massacres pour des raisons ethniques. C'était d'ailleurs la base de la position exprimée par la défense : on ne peut pas juger des gens en l'absence de droit en tant qu'ensemble de règles. Cependant, les juges ont ensuite décidé que les événements de la Seconde Guerre mondiale étaient si horribles qu'aucun ensemble de lois spécifiques n'était nécessaire pour condamner ces crimes.

Aujourd'hui, dans un sens, la situation est similaire : l'explosion du barrage de la centrale hydroélectrique de Kakhovskaya. Il existe un tel crime – l'attaque d'objets particulièrement dangereux, et si vous voulez, vous pouvez tirer le barrage qui explose dans cette direction. Mais il ne s'agit pas seulement de l'attaque d'un objet dangereux, il s'agit aussi de la destruction de l'écosystème : ce que l'on appelle aujourd'hui l'écocide. Le crime d'« écocide » n'a encore été défini littéralement dans aucune convention, mais je suis convaincu que n'importe quel tribunal conviendra qu'il s'agit d'une attaque sans précédent contre la nature et la population civile !

- Et comment enquêter sur de tels crimes et recueillir des preuves ?

- Les outils sont de plus en plus nombreux. Il n'y a pas si longtemps, pendant la guerre en Syrie, la collecte de preuves n'était pas aussi massive qu'aujourd'hui. De nombreuses organisations collectent des informations et enquêtent, et aujourd'hui elles disposent déjà de nouvelles applications spéciales pour collecter et attribuer des données. Il s'agit, par exemple, d'applications qui utilisent des photos ou des vidéos pour déterminer la position d'un événement et le géolocaliser. Il est ainsi possible de créer des archives d'événements de manière automatisée. Par ailleurs, de nombreux universitaires qui travaillent dans le domaine du droit international humanitaire ont leurs propres équipes de chercheurs.

Aujourd'hui, l'ancien procureur de la CPI, Tomoko Akane, rédige un acte d'accusation à l'encontre de Poutine. Les preuves ne lui poseront aucun problème. La Cour devra faire face à deux autres problèmes. Le premier est que les accusés devront être rassemblés lors du procès. Le deuxième problème, c'est qu'il n'y a pas assez de forces, pas assez de professionnels. La Cour pénale internationale est, hélas, follement chère et très, très lente. Le salut, c'est qu'il existe une juridiction universelle pour certains crimes : la Convention contre la torture et la Convention contre le génocide. Elles ont d'ailleurs été signées par presque tous les pays du monde, y compris dans l'enthousiasme de l'après-guerre : nous allons enfin établir une paix solide !

- La Cour pénale internationale de La Haye est-elle le seul moyen d'obliger les criminels de guerre à rendre des comptes ?

- La beauté du droit international réside dans le fait que le système évolue et que de nouveaux outils sont trouvés. Les tribunaux pour l'ex-Yougoslavie ont été créés sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations unies. Il y a eu un certain nombre d'autres jugements hybrides dans l'histoire où des

tribunaux nationaux ad hoc ont été créés. Au Timor oriental, où l'Indonésie a commis des crimes de guerre, une chambre spéciale a été créée et les Nations unies ont aidé le tribunal local sur le plan de l'organisation et du personnel. Un tribunal international n'est donc pas la seule option. Rien n'empêche d'ailleurs certains pays de former une coalition (par exemple, la Pologne, les États baltes et la République tchèque) et de créer leur propre tribunal. Établir une base de données des criminels et contrôler qui y accède, de sorte que quelqu'un finisse par être attrapé, d'autant plus que ces crimes sont imprescriptibles. En fait, je n'y compterais pas, étant donné la lenteur des procédures de la CPI et son coût incroyable. Le mécanisme optimal aujourd'hui est un tribunal spécial sur le modèle du processus de Nuremberg. Et il est important qu'il ait lieu en Ukraine.

- Vous avez dit que la principale difficulté était de livrer les accusés. L'histoire connaît le cas d'Eichmann, arraché à l'Argentine par le Mossad. Comment les coupables ont-ils pu se retrouver sur le banc des accusés ?

- Les exemples ne manquent pas. Un réfugié syrien vivant en Suède s'est lié d'amitié sur Facebook avec l'une des personnes qui avait autrefois participé activement à sa torture. Il a créé un profil patriotique pour gagner la confiance de son ancien tortionnaire. Finalement, il a pu inviter ce militaire syrien en Suède pour un voyage en yacht avec des filles et de l'alcool. La Suède avait déjà réussi à faire avancer l'affaire : lorsque l'auteur est arrivé, il a été immédiatement arrêté.

Une vidéo est également parvenue accidentellement aux journalistes. Elle montrait un militaire forçant des civils à courir dans la rue et leur tirant dans le dos. Le problème, c'est qu'on ne pouvait pas voir le militaire. L'activiste a tout de même deviné de qui il pouvait s'agir et a entamé une correspondance avec lui. Finalement, il lui avoua lui-même qu'il avait ordonné cette exécution.

Ou bien l'auteur s'est retrouvé à l'étranger, en tant que ministre des sports de la République centrafricaine, quelques années après avoir participé aux crimes. Il a notamment été accusé de recruter des enfants soldats. Un phénomène courant : les enfants sont volés, les garçons deviennent soldats et les filles deviennent ces bushwives, leurs « femmes dans la brousse ».

Je note qu'il n'y a pas de mandat obligatoire pour publier les mandats d'arrêt. Ce que je veux dire, c'est qu'en dehors de ces deux mandats très médiatisés [pour Poutine et Maria Lvova-Belova] dont tout le monde a entendu parler, il pourrait y en avoir d'autres. Ils pourraient avoir été délivrés par la CPI ou par des tribunaux nationaux. Il est dangereux pour les personnes impliquées dans des crimes de guerre en Russie - commandants militaires, PMC - d'aller où que ce soit.

- La propagande russe lance de temps à autre des concepts forts, en brouillant complètement leur signification. L'un d'entre eux est le « génocide des Russes dans le Donbass ». Qu'est-ce qu'un génocide selon le droit international ?

L'intention de détruire un groupe pour des raisons ethniques, nationales, religieuses ou raciales. Il y a l'aspect objectif de la question : ce qui s'est passé. Et le côté subjectif : l'intention, ce que la personne voulait faire, quel était le but. Une même action peut être ou ne pas être un crime. Par exemple, si un soldat était en train d'épousseter et qu'il a appuyé sur un bouton et que cela a fait des victimes. Ou si un soldat était sûr de tirer sur une installation militaire, mais qu'on lui a donné de fausses coordonnées et que des civils s'y trouvaient.

Un pilote de l'OTAN en Serbie a d'ailleurs connu un tel cas. Il a vu un train s'arrêter sur un pont et l'a survolé pour attendre qu'il passe. Le train a semblé disparaître dans la fumée et le soldat a bombardé le pont. Mais il s'est avéré que le train n'était pas encore passé et le bombardement a tué des civils. Il n'y a pas eu de procès, il a simplement été décidé qu'il n'y avait pas de motif - le soldat ne voulait pas bombarder le train. Dans le cas d'un génocide, il n'est pas toujours facile de prouver

le mobile du crime. Bien sûr, une personne peut avouer : « Je déteste ce groupe de personnes, je veux qu'elles meurent toutes » - le mobile est alors évident. Ou bien, comme c'était le cas dans les ordres allemands, où l'armée documentait tout, il a été assez facile de condamner les nazis pour l'extermination ciblée des Juifs et des Roms.

Si nous parlons du « génocide des Russes dans le Donbass », il n'y a pas eu de génocide. Mais ce qui est important ici. La Russie a-t-elle adressé des reproches à l'Ukraine ? Oui, il y en a eu. Qu'a fait l'Ukraine ? Avant même le début de l'invasion à grande échelle, elle a saisi la Cour internationale de justice, la cour internationale qui traite les conflits entre pays, pour qu'elle détermine qu'il n'y a pas eu de génocide. La procédure n'a pas encore été finalisée, mais c'est un exemple de la manière de procéder. L'Ukraine a fait appel à un tribunal habilité, qui doit prendre une décision. La Russie, soit dit en passant, pourrait et peut également présenter ses preuves devant ce tribunal - mais nous ne les voyons pas, pour une raison ou une autre !

- Alors comment la Russie peut-elle prouver quoi que ce soit ? Se contente-t-elle de faire des déclarations fracassantes à la télévision ?

- Il y a l'histoire classique du Boeing malaisien abattu dans la région de Donetsk. La stratégie des autorités russes dans la première période qui a suivi cette tragédie a consisté à lancer des versions contradictoires. Créer un brouillard, y compris autour de la guerre, afin d'extraire l'« ambiguïté » dont elles ont besoin. Le procès [dans l'affaire du Boeing] s'est terminé l'année dernière, mais il n'y a pas eu d'accusés. Ici aussi, les autorités russes ont réussi à travailler selon un schéma standard. À chaque audience, la Fédération de Russie a demandé qu'une nouvelle version soit examinée. Le tribunal a répondu que cela avait déjà été fait. Dans les documents, on peut trouver des analyses précises de l'invalidité de telle ou telle version, les documents de l'affaire ont été publiés en anglais, il est donc facile de les lire. Qu'avons-nous vu dans les médias russes ? Le tribunal de district de La Haye aurait refusé d'examiner d'autres versions. Mais il s'agit des versions qui ont déjà été examinées. Les Russes n'en ont pas été informés, bien entendu.

- Revenons au génocide : qu'en est-il du génocide russe contre l'Ukraine ?

- On ne peut pas parler sans les accusés eux-mêmes, parce qu'il faut préciser qui a commis ce génocide et pourquoi. Mais la manière même dont la Russie mène la guerre est inacceptable. Faire sauter un barrage ! De tels crimes n'ont pas eu lieu depuis la Seconde Guerre mondiale, ni le sentiment qu'un pays agresseur vient tuer autant de civils chaque jour. Ou le déplacement d'enfants ukrainiens, la russification de ces enfants, l'adoption. L'information selon laquelle les personnes qui n'avaient pas de passeport russe n'ont pas été sauvées de la rive gauche.

C'est comme si les actions elles-mêmes confirmaient les intentions. Oui, je pense que les éléments d'un génocide sont là. Poutine et d'autres « personnalités » ont eux-mêmes déclaré à maintes reprises que « l'Ukraine n'existe pas, elle a été créée artificiellement ». D'un autre côté, toutes ces subtilités du droit pénal ne jouent pas un rôle décisif. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ne sont, en fait, pas très différents : on peut penser au bombardement ciblé de biens civils. Mariupol. Le bombardement russe de la ville visait à tuer jusqu'à un tiers de la population. Avant le début de la guerre, Marioupol comptait un demi-million d'habitants, soit 150 000 morts prévus. Et le pire, c'est que la Russie n'exerce aucun contrôle sur les crimes de guerre, et que les criminels reçoivent toujours des médailles et sont appelés des héros.

- Parlons des enfants enlevés du territoire ukrainien. La nature de l'infraction n'est peut-être pas encore claire pour certaines personnes si la Russie emmène des enfants dans des territoires où il n'y a pas encore d'hostilités. Certes, en vertu des conventions de Genève, le statu quo dans les territoires occupés ne peut être modifié. Mais la logique « les enfants

meurent là-bas » est trop souvent utilisée par les partisans inégalitaires du « NWO ».

- Lorsque l'histoire de l'enlèvement des enfants a commencé, j'ai commencé à regarder de vieilles interviews de la tristement célèbre D^r Lisa, qui a enlevé des enfants du Donbas avant le début de l'invasion à grande échelle. Dans ces interviews, elle souligne que, premièrement, tous les enfants ont été recensés et comptés, et deuxièmement, que les enfants sont partis soit avec leurs parents/tuteurs, soit dans une institution. Ensuite, ils ont tous été ramenés. En d'autres termes, en 2014, elle a compris qu'on ne pouvait pas simplement prendre trois bus d'enfants du Donbas et les ramener. Les autorités russes le comprennent-elle ? Il y a parfois des doutes à ce sujet.

Je dirais ceci aux citoyens indifférents : vous ne pouvez pas bombarder Marioupol ! Deuxièmement, il était nécessaire d'organiser des « corridors verts » et l'évacuation des résidents. Les enfants décident avec leurs parents et tuteurs de la direction à prendre. Il était possible d'organiser des zones de sécurité, cette notion existe dans les Conventions de Genève : les parties peuvent se mettre d'accord sur un certain territoire comme étant démilitarisé. Nous pourrions compter tous les enfants, enregistrer leurs noms, les emmener dans un endroit sûr à la frontière avec l'Ukraine et proposer à l'Ukraine de les emmener. Il y a beaucoup d'options !

Pour répondre à cette question, je propose une expérience de pensée. Il y a des enfants qui souffrent et qui ont besoin d'une greffe d'organe, avec des parents en pleurs à leurs côtés. Poutine vient les voir et apporte un sac d'organes humains qu'il a découpés. Il semble qu'ils pourraient être pris et transplantés aux enfants qui en ont besoin. Mais ces organes sont arrivés parce que quelqu'un a tué des gens ! Cette pratique consistant à « sauver » des enfants ne devrait pas être soutenue. Le simple utilitarisme philistin ne fonctionne pas. Et il est important que le même D^r Lisa, qui sauve des enfants avec l'aide de l'État depuis 2014, ait oublié pourquoi et de quoi ils devaient être sauvés - du fait que la Russie est entrée sur le territoire d'un État souverain en 2014.

- Après la Seconde Guerre mondiale, il a été convenu qu'il ne devait pas y avoir de saisie paramilitaire de terres. Les territoires non reconnus posent donc de gros problèmes. Que faire avec eux ?

- Il existe donc un large éventail d'infractions liées au fait qu'un pays se comporte sur le territoire d'un autre pays comme s'il s'agissait du sien. Il n'en a pas le droit. Même s'il s'agit d'une occupation temporaire, tout doit rester en l'état : propriété, état civil, population. La logique est simple : on s'empare d'une population et on la jette dans la fournaise de la guerre contre sa patrie. Du point de vue du concept moderne de droit international, il s'agit d'un tabou. Les objectifs de la Russie ne sont pas du tout clairs : les territoires dont elle s'est emparée, [même] s'ils restent d'une manière ou d'une autre sous son contrôle, ne seront jamais reconnus !

L'essentiel est que les habitants de ces territoires souffrent beaucoup, qu'ils ne disposent pas de passeports en bonne et due forme et qu'ils n'ont pas la possibilité de se déplacer tranquillement. Comme en Abkhazie aujourd'hui : ils ouvrent les frontières spécialement lors des fêtes importantes pour que les gens puissent se rendre sur les tombes de leur famille ! La communauté internationale est ici responsable : elle a fermé les yeux sur de telles situations [l'existence de territoires non reconnus]. Elle a créé l'illusion que la Russie, en agissant de la sorte, pouvait obtenir quelque chose...

- Et comment est traitée la question de la responsabilité dans les crimes de guerre ? On entend souvent dire : « Je n'ai fait qu'obéir aux ordres ».

- Il y a l'homme qui a tiré, l'homme qui a donné l'ordre, l'homme qui lui a apporté l'arme, l'homme qui a loué « nos garçons » pour leur courage et l'homme qui a noué les chaussettes aux pieds du

tueur. La responsabilité de ce tir est donc étalée et étalée à l'infini. Car il y a aussi l'homme qui a tondu les moutons, avec lesquels on a ensuite noué les chaussettes du soldat qui a tiré. Je citerai quelques cas illustratifs.

Au tribunal spécial pour l'ex-Yougoslavie, il y avait un tel cas : l'accusé Erdemovic. C'était un jeune homme qui s'était engagé dans l'armée serbe pour travailler comme chauffeur. Il y a eu un massacre à Srebrenica. Les militaires se sont fatigués à un moment donné et ils ont dit à Erdemovic, le chauffeur, voici une mitrailleuse, soit vous les abattez, soit vous vous mettez avec eux. Il a tué environ 120 personnes. Il a été condamné, bien qu'avec clémence. Il avait littéralement une mitraillette sur la tempe, cela a été prouvé : oui, la menace était sérieuse, il l'a prise au sérieux. Et pourtant, la formule « je ne faisais qu'obéir aux ordres » ne fonctionne pas, et ce depuis longtemps. Le fait d'obéir aux ordres ne vous exonère pas de votre responsabilité.

Un autre cas s'est produit dans le village vietnamien de Songmi, où les troupes américaines étaient régulièrement la cible d'attaques de snipers. Le commandant a donné l'ordre d'abattre des bébés, des enfants en bas âge et des personnes âgées. Lors de la défense devant le tribunal, l'un des soldats a déclaré qu'il avait un QI de 80. Du genre : « Je suis stupide, on m'a dit de le faire, j'y suis allé, et qu'est-ce que je pouvais faire d'autre ? » Lors du procès, la réponse lui a été donnée : vous devez d'abord vous demander si votre commandant est sain d'esprit, si c'est ce qu'il veut dire. Si c'est le cas, il faut dire qu'il s'agit d'une infraction.

- Comment soutenir les victimes qui attendront la justice pendant une période indéterminée ? Et le feront-elles ?

- Vous savez, j'ai parlé à des avocats qui s'occupent des crimes de violence sexuelle contre les femmes dans les territoires occupés. Des crimes horribles qui ont un impact terrible et insupportable sur la vie entière de la victime. Tous les avocats disent la même chose : les femmes se désintéressent instantanément de l'enquête, de la fixation, de l'interrogatoire, lorsqu'elles se rendent compte que cela ne mène à rien. Lorsqu'elles se rendent compte que tout ne sera qu'un dossier de plus sur la table, que beaucoup de choses ne feront pas l'objet d'une enquête et que les auteurs ne seront pas punis. Quoi qu'il en soit, ce sont des mesures qui doivent être prises. Continuez à le faire, quoi qu'il arrive ! Même si c'est lentement, même si c'est difficile, coûteux et souvent inefficace. Ne rien faire est encore pire. Il y avait une issue positive à ce scénario. Ce n'est pas le cas.

30 août 2023

P.-S.

- Entre les lignes entre les mots. 22 septembre 2022 : <https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2023/09/22/les-criminels-recoivent-encore-des-me-dailles-pour-linstant/>

Source :

<https://posle.media/prestupnikam-poka-eshhe-razdayut-medali/>

Traduit avec <http://www.DeepL.com/Translator> (version gratuite)